

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB27_24062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

NOMENCLATURE : 9.1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

ATTRACTIVITE DE LA VILLE –
STATIONNEMENT REGULE –
AUGMENTATION DES PERIODES DE GRATUITE

Rapporteur : Monsieur Antoine WATTIER

Depuis 2012, la Ville de Lens mène une politique de stationnement incitative et dynamique afin de répondre à la diversité des usages de l'espace public urbain. Il s'agit notamment de proposer une offre de stationnement de courte durée à proximité des commerces du centre-ville (afin de favoriser la rotation des véhicules) tout en répondant aux besoins de stationnement des résidents.

C'est pourquoi, la politique de stationnement sur voirie repose également sur plusieurs dispositifs de gratuité :

- Gratuité pour les personnes handicapées titulaires d'une carte réglementaire ;
- Gratuité d'une demi-heure une fois par jour et par véhicule (zones rouge et verte) ;
- Gratuité sur l'ensemble de la zone verte en voirie toute l'année les samedis, dimanches et jours fériés, et les mercredis après-midi (de 12h00 jusqu'au jeudi 8h30) ;
- Gratuité sur l'ensemble du périmètre régulé (zones rouge et verte) pour les usagers résidents et propriétaires d'un véhicule propre : électrique, hybride, GPL et GNV.

Aujourd'hui, l'analyse des données issues de l'observatoire du stationnement, et notamment le rapport d'exploitation 2025, met en évidence :

- Une utilisation croissante et régulière de la demi-heure gratuite,
- Une appropriation positive de ce dispositif par les usagers,
- Et une capacité du système actuel à absorber une évolution du temps de gratuité sans déstabilisation du fonctionnement global.

Il apparaît dès lors opportun, dans un souci de souplesse d'usage, de simplification du parcours usager et de renforcement de l'attractivité du centre-ville tout en évitant le stationnement de véhicules « ventouses », d'étendre cette gratuité quotidienne à 60 minutes par véhicule, avec la possibilité d'un usage fractionné par tranches incompressibles de 15 minutes.

Bien sûr, cet ajustement s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique municipale de mobilité et d'aménagement de l'espace public, et qu'il ne remet pas en cause l'équilibre général du dispositif de stationnement régulé.

Aujourd'hui, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'étendre à 60 minutes la durée de gratuité quotidienne du stationnement sur voirie, une fois par jour et par véhicule, sur l'ensemble du périmètre régulé (zones rouge et verte) en présidant que cette gratuité pourra être utilisée de manière fractionnée, par tranches incompressibles de 15 minutes ;
- De fixer l'entrée en vigueur de cette mesure au 1er septembre 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer tout document afférent.

La Commission Finances a émis un avis favorable.

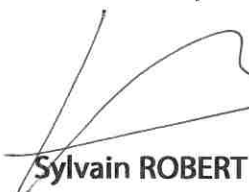
⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Le Maire,


Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,


Mickaël BILLEBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026

=====

SEANCE DU 24 JUIN 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.